

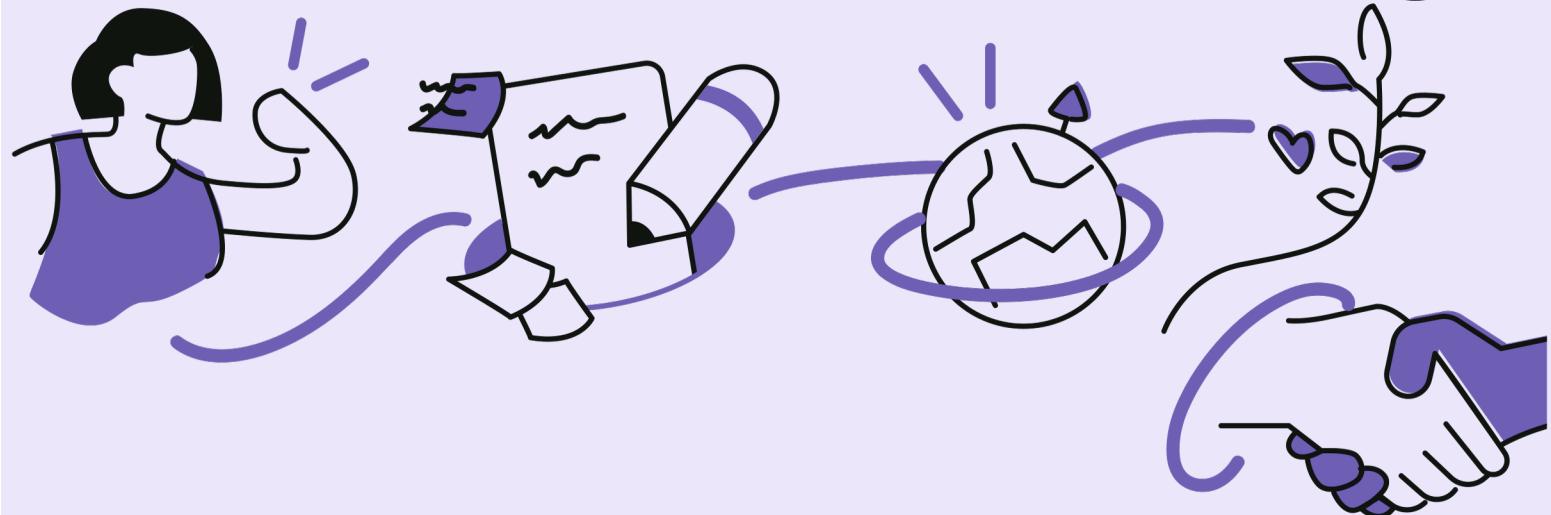


Projet éducatif d'Amnesty International France

Finalités et principes de l'Éducation aux droits humains



Amnesty International est une association mondiale.
Amnesty International aide à faire respecter les droits humains de toutes les personnes.



Les droits humains sont les droits des personnes.
Tout le monde naît avec les mêmes droits humains.
L'Éducation aux droits humains fait partie des droits humains.



1. L'Éducation aux droits humains

L'Éducation aux droits humains parle :

- des droits humains,
- des textes où sont écrits les droits humains,
- des personnes qui protègent les droits humains.

Pendant les séances d'Éducation aux droits humains tout le monde respecte les droits humains.



Par exemple :

- chaque personne a le droit de dire ce qu'elle pense et ce qu'elle veut,
- chaque personne a le droit d'être d'accord
- ou pas d'accord avec les autres.



Avoir fait de l'Éducation aux droits humains permet, si vous le voulez :

- de parler des droits humains autour de vous,
- de protéger les droits humains.

2. Les activités d'Éducation aux droits humains

Tout le monde peut participer aux séances d'Éducation aux droits humains (EDH). Les séances d'EDH sont composées d'activités pour tous les âges.



Les activités d'Éducation aux droits humains sont gratuites.
Il y a plusieurs activités en Éducation aux droits humains.



Vous pouvez faire des activités pendant une heure.
Mais l'Éducation aux droits humains prend du temps.
C'est bien de faire plusieurs séances.

Pendant séances, le plus important
c'est de participer et de discuter avec les autres.

Pour faire les séances vous pouvez aussi utiliser par exemple :



- des vidéos,
- des jeux,
- des livres.

Les animateurs et les animatrices préparent les activités à l'avance.

Les animateurs et les animatrices doivent connaître :

- les attentes pour les séances,
- les besoins pour les séances.

Les activités sont adaptées aux personnes et aux endroits.

Les animateurs et les animatrices font attention pendant les activités pour :



- que tout le monde puisse donner son avis.
- que tout le monde puisse participer.

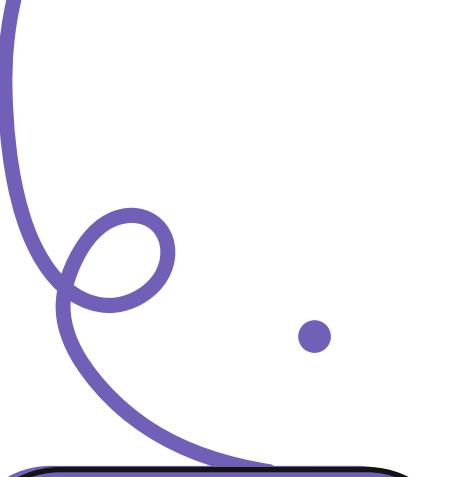
Pendant les activités vous pouvez donner un avis différent.

Pendant les activités vous pouvez par exemple parler, bouger, dessiner.

Les animateurs et les animatrices peuvent être des bénévoles d'Amnesty International.

Les bénévoles sont des personnes qui aident les associations et d'autres personnes.





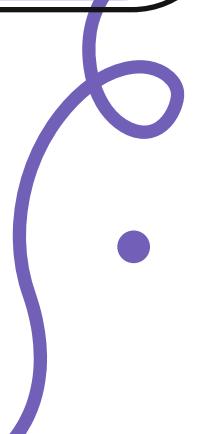
L'Éducation aux droits humains (EDH) est un processus pédagogique qui permet d'appréhender les droits humains de manière ludique et active. Elle vise à faire connaître, comprendre, et défendre les droits humains fondamentaux. Ce processus au long cours s'adresse à toute personne susceptible de vouloir participer la construction d'un monde plus juste et respectueux des droits humains.

Amnesty International France fait de l'Éducation aux droits humains une priorité. Le projet éducatif, qui formule explicitement les conceptions éducatives, les valeurs et les principes du mouvement en la matière, a pour vocation de constituer une référence pour toute personne souhaitant s'informer sur les actions d'Éducation aux droits humains d'Amnesty International France ou en mener.

L'Éducation aux droits humains favorise une société plus juste et égalitaire, en sensibilisant chaque personne à ses droits et à ceux des autres, afin de mieux les faire respecter et défendre. Elle s'inscrit dans un mouvement mondial en faveur en faveur des droits humains porté notamment par les Nations Unies et le Conseil de l'Europe. Elle repose sur les valeurs de liberté, d'égalité, de dignité de diversité, de justice et de respect.

Amnesty International, partie prenante de ce mouvement, considère l'EDH comme un droit en soi et en fait une priorité au même titre que le travail de recherche, de plaidoyer ou de campagne.

Quel est le processus d'Éducation aux droits humains d'Amnesty International France ?



L'Éducation aux droits humains, comme tout processus éducatif, s'inscrit dans la durée. Ainsi, Amnesty International France propose des parcours pédagogiques, d'apprentissage et d'engagement qui se veulent continus et durables, à travers une diversité d'activités et d'outils. Les actions de sensibilisation ou d'éducation, courtes ou longues, isolées ou intégrées dans un parcours, participent aussi au processus général d'EDH.

L'EDH est une éducation :

- **Sur les droits humains** : les notions abordées portent sur les droits humains, les cadres et mécanismes juridiques qui leur sont relatifs.
- **Par les droits humains** : les processus mis en place font vivre les droits humains dans leurs méthodes (participation, liberté d'expression...).
- **Pour les droits humains** : les séances d'EDH développent les capacités et les attitudes permettant de promouvoir et défendre les droits humains.

L'EDH a pour objectifs :	<ul style="list-style-type: none">• d'accompagner une prise de conscience et une compréhension des droits humains.• de partager des connaissances et des compétences qui permettent de connaître les droits humains, de les respecter et de les défendre.• d'encourager à se questionner sur les attitudes et les comportements.
L'EDH n'a pas pour but de :	<ul style="list-style-type: none">• promouvoir Amnesty International ou de recruter des membres, bien que la présentation d'Amnesty International et de ses positions fasse partie des ateliers possibles en EDH• défendre des individus, mais de créer les conditions pour que les personnes connaissent les droits humains et puissent s'opposer à leurs violations• régler des problèmes internes aux lieux dans lesquels l'action est mise en place ou de résoudre des blessures personnelles.

Quels sont les publics visés par les actions d'Éducation aux droits humains ?

Loin de ne s'adresser qu'à un public scolaire, universitaire ou jeune, l'Éducation aux droits humains concerne un **public de tout âge** et s'inscrit dans un processus d'apprentissage tout au long de la vie.

L'EDH s'adresse à tout public et **s'adapte** au contexte et à la situation des personnes auxquelles elle s'adresse.

Sa mise en œuvre est **inclusive** et sans hiérarchisation ni priorité donnée à celles et ceux dont les droits seraient en danger ou violés. Dans le cadre des séances, chaque personne a une place équivalente. L'EDH s'adressant à **tous les publics**, les lieux et contextes où elle peut être mise en œuvre sont très variés, par exemple : les lieux d'enseignement, les structures de loisirs et d'animation, les lieux culturels, les espaces de travail...

Pour que les actions d'EDH puissent bénéficier à toutes et à tous, les séances proposées par Amnesty International France sont gratuites et les ressources pédagogiques sont disponibles en version numérique sur le site amnesty.fr.

Amnesty International France bénéficie de l'agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public ainsi que de l'agrément Jeunesse et éducation populaire du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Quelles modalités et méthodes pédagogiques des actions d'Éducation aux droits humains ?

L'Éducation aux droits humains assure aux personnes participantes un espace d'échanges et d'apprentissage ouvert, accessible et inclusif, dans lequel elles sont invitées à interagir dans un climat de bienveillance et de confiance. Tant dans les ressources pédagogiques que dans les séances menées, Amnesty International France veille à ce que les activités d'EDH proposées soient accessibles à toutes et tous. Les ressources produites et utilisées (livrets, activités, supports visuels...) doivent être suffisamment variées dans les formats, les représentations et les lieux de diffusion pour que chaque personne puisse se sentir concernée, s'en saisir et y trouver des adaptations compatibles avec ses styles d'apprentissage.

Lors des activités, chaque personne doit pouvoir se sentir libre de s'exprimer comme elle le souhaite, dans un cadre sécurisant.

Différentes modalités d'action possibles :

Dans un processus éducatif, les formes prises par les actions sont très variables.

Certaines relèvent d'une simple transmission d'informations - par exemple : un exposé sur Amnesty International, un échange de questions-réponses autour de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la projection d'un film ou encore la consultation de tutoriels en ligne. Ces activités, bien qu'informatives, ne constituent pas à elles seules des séances d'EDH ; elles peuvent toutefois représenter une première étape et servir de point d'entrée vers un parcours pédagogique plus structuré.

Un parcours pédagogique d'EDH se compose, quand possible, de plusieurs séances organisées de manière progressive et cohérente. Sa durée et son organisation peuvent varier selon les établissements et les contextes dans lesquels il est proposé. Ces parcours peuvent être intégrés à un programme scolaire ou extrascolaire, et trouver leur place dans différents domaines - activités culturelles, sportives, de loisirs, etc. Ils favorisent des approches interactives et participatives, avec des contenus qui s'approfondissent au fil des séances.

Des méthodes actives et respectueuses des droits humains :

Dans un processus qui se veut éducatif ou formatif, **les méthodes dites « actives » sont à privilégier.**

Des situations, des dispositifs pédagogiques dans lesquels les personnes sont **parties prenantes** favorisent l'évolution des points de vue et une appropriation des connaissances.

La **mise en jeu** permet aux personnes qui participent d'éprouver de l'intérieur, parfois émotionnellement, la situation évoquée. Elle a davantage de chances de susciter une évolution des attitudes et des comportements que des discours unidirectionnels. Elle contribue à développer les capacités et les attitudes visées par l'EDH, telles que **l'écoute active, la réflexion critique, l'ouverture d'esprit, la curiosité, l'attention à l'autre**, la coopération.

Le processus éducatif, s'il peut comprendre des activités individuelles, notamment en ligne, requiert néanmoins d'entrer en relation avec d'autres. La rencontre, la confrontation d'idées et de ressentis contribuent à faire évoluer les attitudes. De plus, les activités proposées doivent favoriser la coopération et permettre d'apprendre les uns des autres.

Une posture d'intervention adaptée à la visée éducative :

Une séance d'Éducation aux droits humains (EDH) s'adapte au public, au contexte et aux contraintes (durée, conditions matérielles...). C'est pourquoi elle se **prépare** avec la ou les personnes qui l'accueillent, afin de clarifier leurs attentes, d'avoir quelques informations sur les personnes participantes et de faire des propositions.

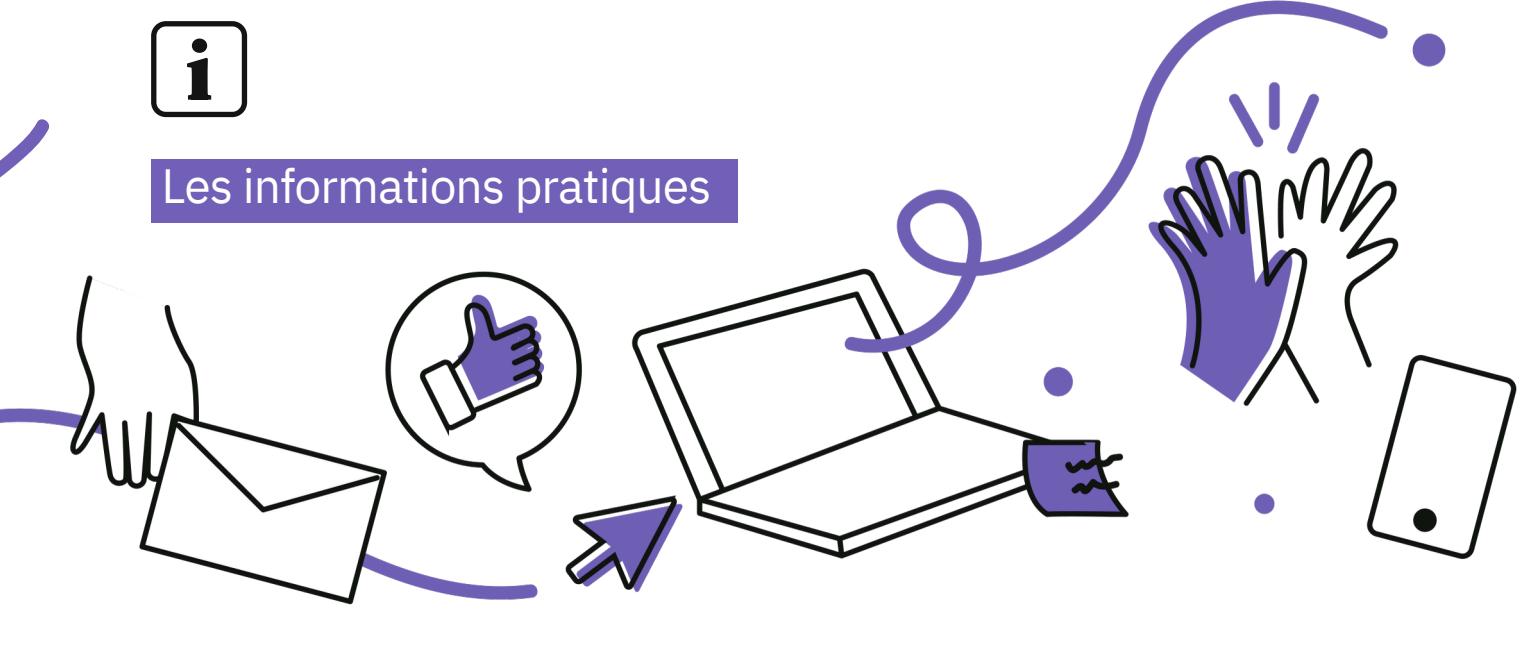
L'EDH vise bien plus que la transmission d'informations : elle cherche à transformer les attitudes, renforcer les compétences et développer des savoirs durables. Pour cela, elle s'appuie sur des méthodes actives et participatives favorisant l'expression, l'implication et la remise en question des représentations. Lorsque les conditions le permettent, l'EDH s'inscrit dans la durée. Les actions ponctuelles, qui relèvent davantage de la sensibilisation, peuvent constituer une première étape d'un parcours pédagogique plus approfondi.

Dans le cadre d'une séance d'EDH, la personne en animation s'abstient d'énoncer des mots d'ordre ou des slogans, de faire du prosélytisme. Elle adopte un **positionnement de facilitateur bienveillant**, s'efforce de créer un espace de réflexion, en évitant de se positionner comme celle qui sait en face de celles et ceux qui ne savent pas. Cette posture permet d'encourager l'expression des points de vue, l'écoute des autres, ce qui implique de ne pas juger ni, au moins dans un premier temps, de corriger ce qui est dit, même si c'est inexact ou contraire à la philosophie des droits humains. Plutôt qu'une confrontation directe, diverses modalités pédagogiques sont employées au cours de la séance pour favoriser une évolution des points de vue.

L'Éducation aux droits humains est ancrée dans les fondamentaux d'Amnesty International. Les principes de son Projet éducatif, déjà mis en œuvre, demandent à être portés par le plus grand nombre. Parce qu'éduquer est une nécessité pour les droits humains, pour l'humanité.



Les informations pratiques



Vous pouvez trouver les informations et les activités d'Éducation aux droits humains à partir de cette page internet :

→ www.amnesty.fr/education



Vous pouvez trouver des personnes militantes qui animent des séances d'Éducation aux droits humains à partir de cette page internet :

→ www.amnesty.fr/pres-de-chez-vous

Vous pouvez poser vos questions sur l'Éducation aux droits humains :



→ Par mail : education@amnesty.fr



→ Par téléphone : 01 53 38 65 00